

## Santé

|                           |  |
|---------------------------|--|
| <b>Cadre légal</b>        | Règlement (UE) N° 282/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 établissant un troisième programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé :<br><a href="http://www.europedirectplr.fr/wp-content/uploads/Sante.pdf">http://www.europedirectplr.fr/wp-content/uploads/Sante.pdf</a>   |
| <b>Durée programme</b>    | 2014-2020  |
| <b>Budget</b>             | 449.4 millions euros   |
| <b>Objectifs généraux</b> | <p>Le programme « Santé » a pour <b>objectifs généraux</b> de compléter et d'appuyer les politiques des États membres visant à améliorer la santé des citoyens de l'Union et à réduire les inégalités en matière de santé, en menant une action en faveur de la santé, en encourageant l'innovation dans ce domaine, en améliorant la viabilité des systèmes de santé et en protégeant les citoyens de l'Union de menaces transfrontalières graves sur la santé, et d'apporter une valeur ajoutée à ces politiques.</p> <p>Ces objectifs sont appuyés par des <b>objectifs spécifiques</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ recenser, diffuser et promouvoir l'adoption de bonnes pratiques fondées sur des données factuelles en vue de mesures en faveur de la santé et de mesures de prévention des maladies économiquement efficaces axées en particulier sur les principaux facteurs de risques liés au <b>mode de vie</b>, en mettant l'accent sur la valeur ajoutée de l'Union ;</li> <li>❖ afin de protéger les citoyens de l'Union de <b>menaces transfrontalières</b> graves sur la santé : recenser et élaborer des méthodes cohérentes en matière d'amélioration de la préparation aux situations d'urgence sanitaires et de la coordination dans ces situations, et en promouvoir la mise en œuvre ;</li> <li>❖ dans le but d'appuyer le développement des capacités dans le domaine de la santé publique et de favoriser des <b>systèmes de santé</b> innovants, efficaces et viables: recenser et élaborer des outils et des mécanismes, au niveau de l'Union, pour faire face à la pénurie de ressources humaines et financières et faciliter l'intégration, à titre volontaire, de l'innovation dans les interventions de santé publique et les stratégies de prévention en la matière ;</li> </ul> |



|  |   |
|--|---|
| <p><b>Objectifs généraux (suite)</b></p> | <p>❖ pour faciliter l'accès des citoyens de l'Union à des <b>soins de santé</b> plus sûrs et de meilleure qualité : améliorer l'accès, par-delà les frontières nationales, aux connaissances et aux informations médicales sur certaines pathologies, faciliter l'application des résultats de la recherche et mettre au point des outils pour améliorer la qualité des soins de santé et la sécurité des patients en mettant notamment en place des actions contribuant à accroître les connaissances dans le domaine de la santé.</p>   |
| <p><b>Actions financées</b></p>          | <p>Le programme de santé soutient des actions menées dans le cadre de ses 23 priorités thématiques afin d'améliorer et de protéger la santé des personnes, et d'aider les États membres à élaborer et à préserver des systèmes de santé innovants et viables. Plusieurs mécanismes de financement sont disponibles en fonction du <b>type d'action</b>. Les deux principaux mécanismes sont les <b>subventions</b> et les <b>appels d'offres</b>.</p> <p><b>Subventions en faveur de projets</b> : le taux de cofinancement de l'Union ne peut dépasser 60 %, mais il peut atteindre 80 % en cas d'utilité exceptionnelle.</p> <p><b>Subventions en faveur d'actions cofinancées avec les autorités des États membres</b> : le taux de cofinancement de l'Union ne peut dépasser 60 %, mais peut atteindre 80 % exceptionnellement.</p> <p><b>Participation financière au fonctionnement des organismes non gouvernementaux (subventions de fonctionnement)</b></p> <p><b>Subventions en faveur de conférences organisées par la présidence</b></p> <p><b>Conventions de subventions directes avec des organisations internationales</b>: les actions menées avec des organisations internationales, portant sur les thèmes recensés dans le présent programme de travail, bénéficieront de fonds alloués dans le cadre de conventions de subvention, sans appel à propositions.</p> <p><b>Subdélégation croisée à Eurostat mise en oeuvre au moyen de procédures de subventionnement</b> : Un soutien sera accordé aux actions relatives aux statistiques sur la morbidité et aux dépenses de santé (subdélégation croisée à Eurostat) et il sera versé sous forme de subventions, sans appel à propositions.</p> <p><b>Marchés publics</b> : La dotation affectée aux marchés publics couvre des activités telles que l'évaluation et le suivi des actions et des politiques, des études, les activités de conseil, de fourniture de données et d'informations dans le domaine de la santé, l'assistance scientifique et technique, les activités de communication, de sensibilisation et de diffusion des résultats ainsi que les applications informatiques à l'appui des politiques.</p> |

|                     |  |
|---------------------|--|
| Appel propositions  | Appels à propositions sur le « portail du participant » :<br><a href="http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/3hp/">http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/3hp/</a>   |
| Documentation utile | Programme de travail 2018 du programme « Santé » :<br><a href="https://ec.europa.eu/health/funding/programme/adoption_workplan_2018_fr">https://ec.europa.eu/health/funding/programme/adoption_workplan_2018_fr</a>  |
| Contact européen    | Programme « Santé » sur le site web de la DG « Santé et consommateurs » :<br><a href="http://ec.europa.eu/health/programme/policy/index_fr.htm">http://ec.europa.eu/health/programme/policy/index_fr.htm</a><br>L'Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, et l'alimentation (« Chafea ») appuie la Commission européenne pour la mise en œuvre du programme « Santé ».<br>CHAFEA<br>DRB A3/042<br>L – 2920 Luxembourg<br>Site web : <a href="http://ec.europa.eu/chafea/">http://ec.europa.eu/chafea/</a><br>E-mail : <a href="mailto:eahc@ec.europa.eu">eahc@ec.europa.eu</a><br>Tél : +352-4301-32015<br>Tous les contacts de la Chafea : <a href="http://ec.europa.eu/eahc/contacts/contacts.html">http://ec.europa.eu/eahc/contacts/contacts.html</a> |
| Contact national    | Les « National Focal Points–NFP » (« points de contacts nationaux ») constituent le réseau d'experts nationaux qui appuie la « Chafea » pour la mise en œuvre du programme « Santé » dans les Etats membres participants.<br><b>NFP France</b> : Mr Jean-Baptiste ROUFFET<br>Mission des Affaires européennes et internationales (MAEI)<br>Direction Générale de la Santé - Ministère des Affaires sociales et de la Santé<br>14, avenue Duquesne<br>FR-75350 Paris 07 SP<br>Site web : <a href="http://www.sante.gouv.fr/">http://www.sante.gouv.fr/</a><br>E-mail : <a href="mailto:jean-baptiste.rouffet@sante.gouv.fr">jean-baptiste.rouffet@sante.gouv.fr</a><br>Tél : +33 (0)1 40 56 46 54   |
| Contact régional    | Pas de structure spécifique dédiée au programme en région. Contactez le Centre Europe Direct le plus proche de votre commune.<br><a href="https://ec.europa.eu/france/services/contact-points_fr">https://ec.europa.eu/france/services/contact-points_fr</a>   |
| Date mise à jour    | 5 Mai 2018   |

